Vous triez,
nous valorisons

À Montélimar, le 2 août 2023

Courrier de demande de prise en charge d'amiante lié

Territoire du Syndicat des Portes de Provence

Votre interlocuteur :
Syndicat des Portes de Provence

- 04 75 00 25 35
- contact@sypp.fr

Object : demande de prise en charge de déchets d'amiante lié

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez bénéficier du service proposé par le Syndicat des Portes de Provence pour une prise en charge de vos déchets d'amiante lié.

Nous vous précisons que ce service est uniquement proposé aux résidents du territoire du Syndicat, pour des déchets issus d'habitations situées sur le territoire du Syndicat.

Les professionnels sont exclus de ce dispositif.

Sous réserve d'acceptation de votre demande, les déchets apportés devront être conditionnés dans des contenants normalisés étant à votre charge, au lieu, jour et heure indiqués par le Syndicat.

Le Syndicat assurera une prise en charge financière limitée à 300 kg par an et par foyer. L'apport autorisé peut se faire en plusieurs fois, jusqu'à atteindre un maximum de 300 kg.

En cas de dépassement (apport supérieur à 300 kg), la charge financière supplémentaire vous sera directement facturée sur le lieu de dépose aux conditions suivantes : 350 € HT la tonne (taux de TVA à 10%), par carte bancaire ou chèque.

Vous trouverez ci-joint la demande à compléter, à signer en partie 1 et à retourner à l'adresse mail citée ci-dessus ou par voie postale :

Syndicat des Portes de Provence
Immeuble le Septan – Entrée A
8, av du 45ème Régiment de Transmission
Quartier Saint Martin
26200 Montélimar

Ce document doit-être accompagné :

- D'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Après réception de votre demande et après étude du Syndicat, vous recevrez sous 10 jours ouvrés une réponse à votre demande.

Alain GALLU
Président du SYPP

SYPP Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets

Syndicat des Portes de Provence
Immeuble le Septan - Entrée A
8, av du 45ème Régiment de Transmission

Tél : 04 75 00 25 35
Fax : 04 75 00 25 42

Courriel : contact@sypp.fr
www.sypp.fr
SYPP26

SYPP Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets

Demande d'autorisation d'apport de déchets d'amiante lié

Partie 1 : demande (à remplir par le demandeur)

- Identification demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse* : .....

Code postal : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

***Joindre obligatoirement : un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

- Apport – nature des déchets
  - **Tube :**

Diamètre (m) : ..... Longueur (m) : ..... Nombre : .....

  - **Plaque de toiture :**

Dimensions L x l (m) : ..... Nombre : .....

  - **Autres à préciser :**

..... Volume en m3 : .....

  - **Adresse de provenance des déchets :**

.....

Je soussigné(e) M. /Mme ..... reconnais avoir pris connaissance de la note d'information préalable à l'acceptation de l'amiante lié en filière agréée et notamment des risques et mesures de précaution liés à la manipulation de l'amiante.

J'atteste sur l'honneur :

- Du non mélange des déchets déposés
- De l'obligation de conditionnement de mes déchets
- Que ces derniers ne sont pas issus d'une activité professionnelle
- D'avoir pris connaissance qu'en cas de dépassement (apport supérieur à 300 kg), la charge financière supplémentaire me sera directement facturée sur le lieu de dépose
- Qu'à ce titre et le cas échéant, je devrai procéder le jour du dépôt au paiement correspondant (par carte bancaire ou chèque).

Date et signature du demandeur :